Infirmier

Définition de la profession

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins. Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés. Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

Conditions générales d'exercice

Intérim – hôpital public – clinique privée – cabinet libéral – maison de retraite – EHPAD – entreprise (santé au travail) – école (concours) – Organisation Non Gouvernementale (humanitaire) – sapeurs-pompiers etc.

Conditions d'accès au métier

Après le baccalauréat, il est possible d'entrer en école préparatoire paramédicale infirmier, ou de tenter directement le concours d'admission de l'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers). Le concours d'entrée n'est ouvert qu'aux étudiants d'au moins 17 ans et titulaires d'un baccalauréat.

Compétences techniques de base

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins
Concevoir et définir des projets de soins personnalisés
Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer
Mettre en œuvre des traitements

Compétences associées

Résistance physique et morale à toute épreuve.
Sens des responsabilités
Rigueur dans le travail, attention de tous les instants
Relationnel pour rassurer les patients
Empathie, compréhension et diplomatie face à des situations parfois difficiles
Sens du travail en équipe

Compétences associées

Résistance physique et morale à toute épreuve.
Sens des responsabilités
Rigueur dans le travail, attention de tous les instants
Relationnel pour rassurer les patients
Empathie, compréhension et diplomatie face à des situations parfois difficiles
Sens du travail en équipe

Capacités liées à l'emploi

de connaissances théoriques solides et actualisées,
d'aptitudes gestuelles, de dextérité,
de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité,
de respect envers la personne soignée, ses proches, ses collègues, les partenaires de soins,…
de disponibilité et de souci de l'autre,
de discrétion, de retenue,
Plus…

Conditions d'accès au métier

Le même texte officiel liste neuf activités dont il détaille minutieusement le contenu :
1. Observation et recueil de données cliniques ;
2. Soins de confort et de bien-être ;
3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes ;
4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes ;
5. Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique ;
6. Coordination et organisation des activités et des soins ;
7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits ;
8. Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires ;
9. Veille professionnelle et recherche.